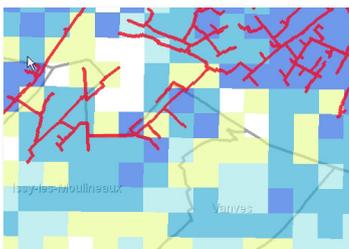


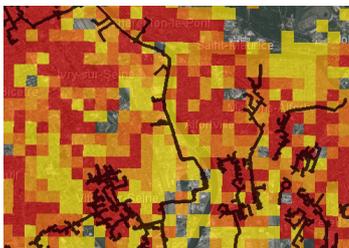
# Le système d'information géographique des réseaux de chaleur en Île-de-France



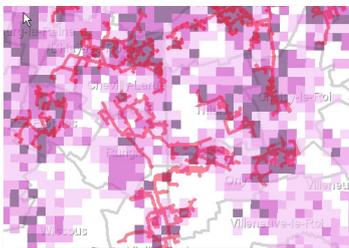
Les réseaux de chaleur



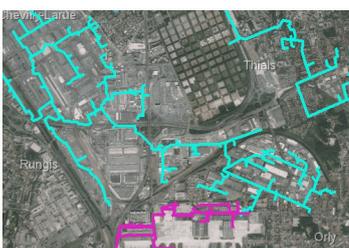
Consommations accessibles aux réseaux de chaleur



Potentiels de développement des réseaux de chaleur



Densités thermiques et tracés des réseaux de chaleur



Classes de prix moyen de la chaleur vendue sur les réseaux de chaleur

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) de la préfecture de la région Île-de-France mettent à disposition du public et des collectivités les données relatives aux réseaux de chaleur franciliens et à leur potentiel de développement, qu'elles ont collectées entre 2010 et 2012 dans le cadre des études préalables à l'élaboration du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE).

Les données disponibles sont proposées, en consultation et en téléchargement, sur le portail d'information géographique de l'État en Île-de-France.

Cinq cartes interactives sont mises à disposition ainsi que de nombreuses informations.

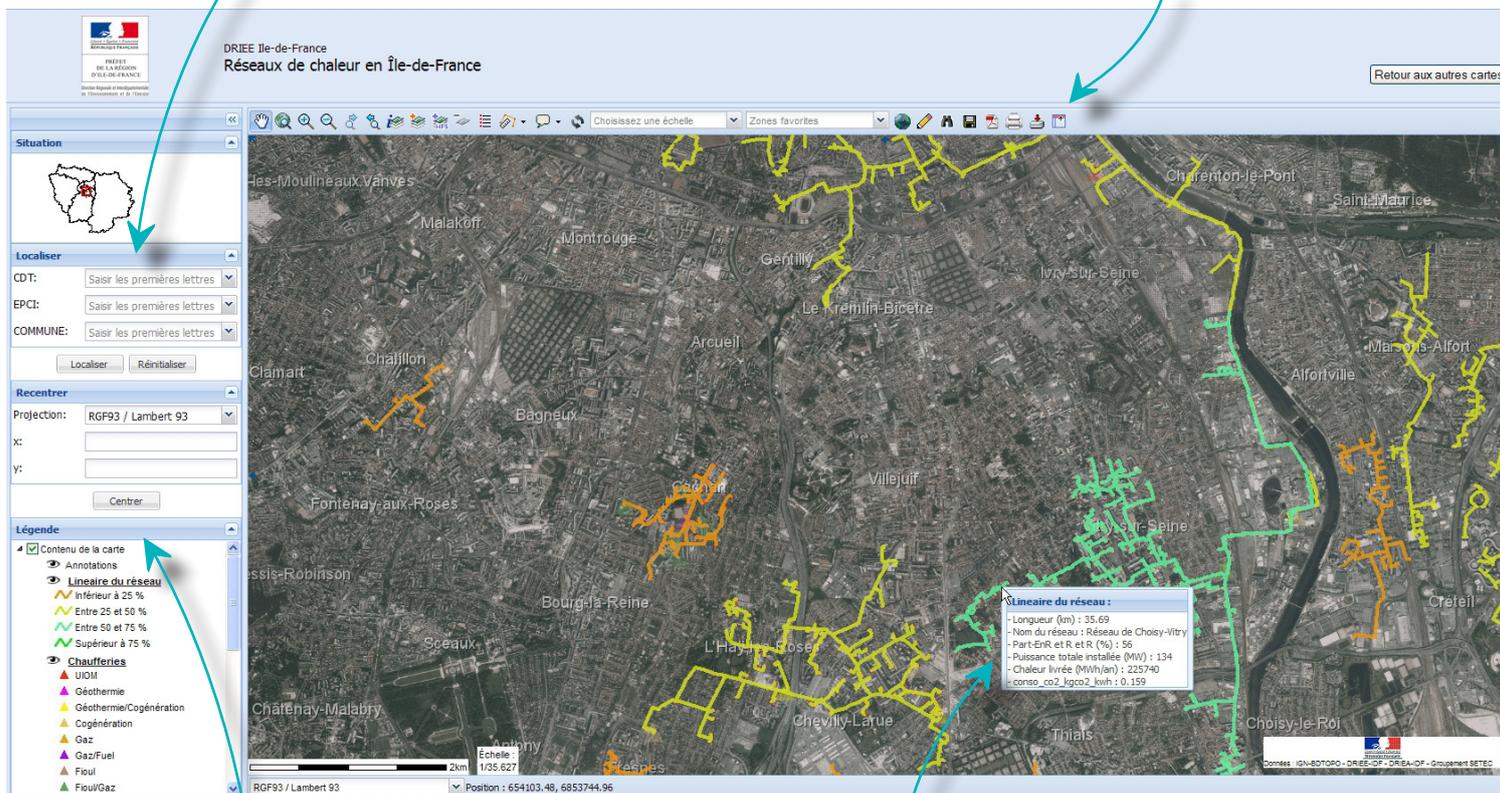
TSVP



<http://ile-de-france.reseaux-chaleur.fr>

Une localisation à différentes échelles

Des outils de visualisation, d'annotation, d'exportation et de création de cartes



Une légende thématique pour accéder aux couches des données disponibles

Les données principales d'un réseau ou d'un territoire, en un clin d'œil

**Liens utiles :**

- <http://srcae-idf.fr>
- <http://www.enrchoix.idf.ademe.fr>

Le SRCAE d'Île-de-France a été élaboré conjointement par les services de l'État, du Conseil régional et de l'ADEME et a été arrêté le 14 décembre 2012 par le préfet de Région. Il fixe la stratégie régionale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Les objectifs fixés pour les réseaux de chaleur sont :

- 450 000 équivalent-logements supplémentaires à raccorder d'ici 2020 ;
- augmenter de 30 à 50 % la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique des réseaux franciliens d'ici 2020.